

AVIS PUBLIC

Règlement établissant la tarification des matières résiduelles au lieu d'enfouissement en tranchée pour l'exercice financier 2024

Un avis de motion pour le règlement R-222-2023 concernant la tarification des matières résiduelles au lieu d'enfouissement en tranchée pour l'exercice financier 2024 a été dépose à la séance ordinaire du conseil du 5 décembre 2023.

Le projet de règlement R222-2023 est aussi déposé.

L'adoption du règlement R222-2023 aura lieu à la séance extraordinaire du conseil prévue le 7 décembre 2023 à 18h30.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal sur les heures normales d'ouvertures.

Donné à Port-Menier, ce 6e jour du mois de décembre 2023

Myriam Lafleur

Directrice générale adjointe, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Myriam Jolleur

Je soussigné, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 6e jour du mois de décembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 6e jour du mois de décembre 2023.

Myriam Lafleur

Directrice générale adjointe, greffière-trésorière